

Règlement Redevances

Statut	Version
Approuvé AG 26.4.25	1.2
Valable à partir du	Responsable
27.4.25	Secrétaire général

Ce règlement est une traduction. Selon l'article 54 des statuts, en cas de doute, la version allemande est valable.

1. Contributions aux matchs

Actifs gazon	NLA femmes et hommes	CHF 1'000
	NLB femmes et hommes	CHF 650
	Ligues inférieures femmes et hommes	CHF 500
Actifs salle	NLA femmes et hommes	CHF 500
	NLB femmes et hommes	CHF 350
	Première ligue femmes et hommes	CHF 250
	Ligues inférieures femmes et hommes	CHF 170
Juniors gazon et salle	Par équipe junior	CHF 100
Seniors gazon	Par équipe	CHF 450
Seniors salle	Par équipe	CHF 300

2. Licences

Licences personnelles	Actifs salle et gazon	CHF 250
	Juniors gazon et salle	CHF 135
	Hockey Kids, U12 et plus jeunes	CHF 50
	Seniors	CHF 0

Licences impersonnelles	CHF 250
Modification des licences	gratuit
Licence pour le consortium	gratuit

3. Terrain sur gazon et en salle

Indemnisation des matches organisés par l'association	Conformément à des accords écrits préalables et des dépenses documentées
Ne pas suivre une convocation à l'équipe nationale	Frais encourus
Annulation ou report d'un match de compétition	Absorption des coûts supportés par les Parties concernées en raison d'une infrastructure inadéquate
Défaut d'informer les autorités concernées	CHF 50 plus les frais éventuels
Non-respect du délai fixé pour l'amélioration de l'infrastructure	CHF 200
Absence de la trousse de premiers secours (coûts à la charge du club d'accueil)	CHF 200
Non-respect de l'ordre et de la sécurité	à partir de CHF 50 + CD
Négligence de la responsabilité pour les spectateurs	à partir de CHF 50 + CD
Négligence de l'obligation d'assistance envers les arbitres	à partir de CHF 50 + CD
Agression contre l'arbitre	à partir de CHF 100 + CD
Abus d'alcool, de cigarettes et de drogues auprès des enfants et adolescents avant, pendant et après un entraînement ou un match	à partir de CHF 200 + CD
Non reprise du match	CHF 500 plus les frais éventuels
Réenregistrement d'une équipe	CHF 500
Non-déclaration des heures de coup d'envoi (par match)	CHF 100

Reports de matchs après la publication du plan définitif			
• pour NLA		CHF 250	
• pour toutes les autres ligues		CHF 100	
Absence d'accompagnement d'une équipe junior par une		à partir de CHF 500 + CD	
Cautionnement de protestation		CHF 500	
Désinscription d'une équipe après la création du pan définitive	Première ligue	CHF 1'000	
	Autres ligues	CHF 500	
	Juniors	CHF 500	
Désinscription d'une équipe après le début du Championnat	Première ligue	CHF 2'000	
	Autres ligues	CHF 1'000	
	Juniors	CHF 1'000	
Utilisation abusive de la licence de match		CHF 500	
Amende personnelle pour carte rouge		CHF 50	
Forfait	NLA femmes, NLA hommes	gazon et salle par match	CHF 1'500
	NLB femmes, 1. Liga et juniors	Les amendes s'appliquent séparément pour une saison sur gazon et une saison en salle par équipe	

Jeu unique	Heure d'information de Swiss Hockey sur forfait	
	> 5 jours ouvrables avant le match	<= 5 jours ouvrables avant le match
1. Forfait	CHF 300	CHF 400
2. Forfait	CHF 500	CHF 600
3. Forfait	CHF 700	CHF 800
4. et tout autre forfait	CHF 900	CHF 1'000

Turniertage	Heure d'information de Swiss Hockey sur forfait	
	> 5 jours ouvrables avant le tournoi	<= 5 jours ouvrables avant le tournoi
1. Forfait	CHF 500	CHF 600
2. Forfait	CHF 700	CHF 800

3. Forfait	CHF 900	CHF 1'000
4. et tout autre forfait	CHF 1'100	CHF 1'200

4. Publicité sur les vêtements des matchs

La publicité sur le kit de compétition est soumise à approbation. Les permis doivent être conformes aux règlements du EHF/FIH et doivent être obtenus auprès du bureau avant le premier port de la tenue de match. Il n'y a pas de frais pour ces permis.

5. Rapport sur le jeu

Non-communication des résultats pour le championnat jusqu'à 1 heure après la fin du match	Première ligue autres ligue	CHF 250 CHF 50
Rapport de match incomplètement		CHF 25
Informations incorrectes sur le rapport de match, délibéré		CHF 500
Participation de joueurs non éligibles		CHF 200

6. Les tenues des joueurs

Jouer en mauvaise tenue		CHF 25
Ne pas porter de protège-tibias et de protège-dents		CHF 25
Numéro de maillot manquant	Joueur individuel Toute l'équipe	CHF 25 CHF 200
Ne pas porter correctement l'équipement de gardien de but		CHF 200

7. Arbitre

Conduite du jeu en mauvaise tenue		CHF 25
Première non-comparution pour l'affectation des arbitres	Nommé pers. Arbitre du club	CHF 200 CHF 100

Deuxième non-comparution pour l'affectation des arbitres	Nommé pers. Arbitre de club	CHF 300 CHF 200
Troisième non-comparution pour l'affectation des arbitres	Nommé pers. Arbitre de club	CHF 500 CHF 300

8. Généralités

Absence à l'assemblée générale		CHF 200
Mépris des principes de la Charte éthique		Transmission au CD
Infractions personnelles mineures à la charte éthique		CHF 100
Trophée du championnat		Offert par Swiss Hockey
Les médailles sont décernées		Par Swiss Hockey
Entretien incorrect du trophée du championnat		CHF 50.00 plus nouvel achat
Gravure du trophée du défi		aux frais de l'équipe gagnante

9. Indemnité de déplacement

Si une équipe active doit disputer tous ses matches de championnat contre des équipes situées à au moins 100 km d'elle, elle a droit à une contribution financière de 1800 Fr par an.

10. Validité

L'adaptation du catalogue des frais a été approuvée par l'assemblée générale du 26.4.2025 et est valable à partir du 27.04.2025.